

Bon, en résumant un peu en fonction des infos que j'ai pour le planning des 3èmes
- date déterminante : conseil de classe du 3ème trimestre de l'année, avec avis définitif pour la seconde (ou le redoublement)

- si 2nde générale sans capacité d'accueil limité procédure simple : attendre le dossier d'inscription du Lycée de destination transmis par le Collège J Prévert aux élèves en cours, les dossiers sont préparés par l'Administration et nominatifs -ils contiennent tous les éléments nécessaires pour le jour de l'inscription

- si 2nde techno ou à capacité d'accueil limitée, donc soumis à P.A.M.(Procédure d'Affectation Multicritères) attendre le 23 juin au soir information par internet si l'élève est pris ou pas à son Lycée de destination, sinon inscription à son Lycée de Bassin avec le 3ème vœux (sans capacité d'accueil)

Normalement un courrier doit être envoyé à chaque famille confirmant l'orientation définitive, une fois PAM affecté, et les commissions d'appel passées : ce courrier devrait normalement arriver dans les familles soit samedi 24 juin soit lundi 26 juin Pour cette année, le Conseil d'Administration du Lycée P P Riquet a fixé les dates pour les inscriptions des 3 niveaux (2nde, 1ère et terminale)en fonction de son calendrier -ce qui n'est pas du tout favorable aux 2nde de Prévert (ni de Cassin) cette année, parce que les permanences d'inscription se trouvent par hasard juste les 2 jours du Brevet des 3èmes, et que d'un côté certains parents ne peuvent se libérer, et que d'un autre côté les élèves sont bloqués en cours pour examen - d'après ce que m'a indiqué Nicolas Angot, ils l'ont d'ailleurs fait remarquer au Lycée - Donc certains parents vont prendre 1/2 journée pour inscrire leur enfant, les autres se débrouilleront !

Une fois en mains à la maison le dossier, il faut remplir pas mal de documents administratifs : choix définitif des options (avec interdiction d'abandonner une option sous peine d'exclusion) autorisation ou non de sortie en cas d'absence des profs, questionnaire médical (avec photocopie des certificats de vaccinations), fiche médicale d'urgence, lpour une famille dite "normale", parents mariés, habitant le même toit, il faut les signatures des 2 parents + celle de l'élève - pour les familles séparées, monoparentales, etc... il faut joindre des copies de jugements ou autres infos

-joindre 2 photos récentes, un relevé d'identité bancaire ou postal

- joindre un chèque pour le FSE (fonctionne comme au Collège) 10 euros un chèque pour l'A.S. 7.60 euros (pour les activités sportives) et enfin 1 chèque pour la restauration scolaire : une somme est indiquée 3 euros le repas, le montant minimum d'achat de la carte étant de 20 repas soit 60 euros, mais on peut prendre 90 euros ou 120 euros (mais c'est de l'argent "avancé" 2 mois avant l'entrée de l'élève au Lycée !)

Les élèves recevront leur carte le jour de la rentrée au Lycée -

- Se munir du coupon Chèque Livres reçu fin mai par la poste pour le faire tamponner à l'inscription au Lycée, avant de le retourner à la Société qui gère des chèques -délai de retour entre 15 jours et 3 semaines -

-on nous indique également le jour de la rentrée pour les 2ndes, l'heure, qu'il n'y a pas de restauration le lundi mais uniquement le mardi etc...

Dernière étape, regarder en fonction du calendrier d'inscription fixé par le Lycée (c'est là que je m'étais renseignée par mes propres moyens, sur le Site FCPE Lycée, où les parents parlent de la Bourse aux livres depuis mai demandant des bénévoles, et expliquant le fonctionnement, et les rotations de permanence en fonction des niveaux des classes)

ALLER FAIRE L'INSCRIPTION DE SON ENFANT !